

## « OMAR M'A TUER »

# M<sup>e</sup> André Buffard défendra M<sup>e</sup> Vergès

L'avocat stéphanois fait partie des 25  
avocats choisis par M<sup>e</sup> Vergès,  
poursuivi pour avoir commenté une  
décision de justice

Commenter ou discréditer une décision de justice constitue un délit pénal. Le nouveau code pénal prévoit même, dans son article 434-25, une sanction de six mois d'emprisonnement, et de 50 000 francs d'amende.

C'est pour ce motif que M<sup>e</sup> Jacques Vergès a été dernièrement mis en examen par un juge d'instruction niçois, M. Espel. On se souvient en effet que cet avocat, qui avait défendu Omar Raddad, poursuivi et condamné pour le meurtre de sa patronne Ghislaine Marchal, avait violemment contesté la décision rendue par la Cour d'assises de Nice condamnant à 18 ans de réclusion criminelle le jardinier marocain.

M<sup>e</sup> Vergès n'avait en effet pas mâché ses mots, parlant de « *nouvelle affaire Dreyfus* », de « *justice raciste* », mettant en cause l'instruction de l'affaire, telle qu'elle a été faite à l'audience par le président Djian. Accusations qu'il porte aussi dans son ouvrage « *Omar m'a tuer* », sous-titré « *histoire d'une crime, le dossier d'une erreur judiciaire* » paru chez Michel Lafon.

Mis en examen pour ces propos, M<sup>e</sup> Vergès devrait, si l'information aboutit, être convoqué devant le tribunal correctionnel de Nice. Il a choisi 25 avocats pour l'assister devant la justice. On trouve parmi eux une dizaine d'avocats africains, le bâtonnier d'Hô-Chi-Minh-Ville, et des avocats français dont M<sup>e</sup> André Buffard, du barreau de Saint-Etienne.

Une cause qui enthousiasme ce dernier, qui ne peut s'empêcher de dissimuler son étonnement face aux poursuites exercées contre M<sup>e</sup> Vergès, coupable, à ses yeux, de n'avoir fait que ce que font quasi-quotidiennement d'autres célèbres mis en examen du moment.

Ch. C

" PROGRES " - 26 avril 94

## SOCIÉTÉ

**Trente-deux  
avocats étaient à  
Nice pour assurer la  
défense du conseil  
d'Omar Raddad,  
poursuivi pour  
atteinte à la  
crédibilité de la  
justice**



**L'épouse d'Omar Raddad  
était présente, hier, à  
l'audience**

# Jacques Vergès mis en examen

**L**es magistrats niçois ont fait un beau cadeau à Jacques Vergès. En décidant de le poursuivre sur la base de l'atteinte à la crédibilité de la justice, pour les propos tenus à l'issue du procès d'Omar Raddad, ils ont complètement fait oublier que la stratégie de l'avocat parisien avait peut-être une part de responsabilité dans les dix-huit ans de réclusion infligés au jeune Marocain, en février dernier, pour le meurtre de Ghislaine Marchal.

Il fallait en effet se pincer très fort, hier matin, devant le tribunal de Nice pour se souvenir que derrière l'armada de défenseurs venus à la rescousse de Me Vergès, il y avait aussi la mort d'une femme et la détention d'un homme qui se dit innocent, homme dont le père et l'épouse étaient pourtant présents. Jacques Vergès avait en effet, désigné trente-deux avocats pour assurer sa défense. Des avocats français venus de Lille, Bordeaux, Paris, Perpignan, Lyon (Me Jean-Louis Abad), Saint-Etienne (Me André Buffard), mais aussi des bar-

reaux d'Hôchiminhville (Vietnam), Alger, ou Ouagadougou (Burkina Faso), Dakar (Sénégal), Cotonou (Bénin)... La liste n'est pas exhaustive. Leur arrivée en rangs serrés et aux accents d'une nouvelle comptine intitulée « Omar... che du palais » dans laquelle le petit cordonnier était devenu le petit jardnier, confirma que l'ambiance était décidément... « à la poilade » comme on dit dans le Midi.

### VERGÈS PERSISTE ET SIGNE

Franche rigolade qui n'aurait pas été du goût du juge d'instruction M. Espel. Celui-ci dut suspendre l'audition afin de trouver une salle plus appropriée que son bureau pour recevoir la cohorte. Entre la chaleur, l'exiguïté des lieux et les velléités ironiquement belliqueuses de quelques uns, nombre de participants ont qualifié l'atmosphère de « surréaliste ».

Sur le fond, Jacques Vergès persiste et signe : « Je dis qu'Omar

Raddad a été condamné à cause de l'attitude raciste du président Djian et de l'avocat général Farré. On lui a dit « Omar debout », comme on dit « Médor au pied ». On lui a reproché de savoir égorger un mouton. On s'est donc servis de son appartenance à l'islam comme d'un élément à charge ».

Reprise dans les locaux de la bibliothèque des magistrats. L'audience sur le fond, émaillée de hauts cris et de facéties, a duré deux heures trente. Au terme desquelles, Me Vergès a donc été mis en examen pour atteinte à la crédibilité de la justice. A la sortie, l'avocat du diable poursuivait : « Je n'ai qu'un tort. Celui de ne pas clouer au pilori ces deux personnages dès la fin de l'audience », (NDLR : Mes Djian et Farré). Porteparole des avocats français, Me Eric Dupont-Moretti (Lille) annonçait que la défense avait demandé une confrontation avec le président, l'avocat général et les jurés.

**ELIANE BEGUE**